



Ligue Francophone de Football en Salle asbl

*Province du Brabant Wallon
et Région de Bruxelles-Capitale*

**GUIDE
DE LA
COMPETITION
BRABANCONNE
Saison 2024 – 2025**



Editeur responsable :

Van Esch André
Av. G. Bernheim, 31
1040 ETTERBEEK

Tous droits réservés - LFFS Brabant 27.08 2024

Compétitions des Jeunes

Le présent règlement est spécifique aux compétitions des jeunes.

Les cas non prévus au présent règlement sont du ressort du Règlement Organique (R.O.) de la ligue.

PERSONNES DE CONTACT :

M.Hernandez, Mariano, Secrétaire

GSM : 0495 458533

E-mail : mhernandez.murcia@gmail.com

Responsable :

- Des modifications au calendrier
- De l'organisation de la Coupe
- De la gestion des forfaits
- De l'établissement du calendrier.
- Du contrôle des feuilles de matches et manquements administratifs.
- Du contrôle de l'application de la règle des noyaux.
- Du contrôle des membres et joueurs en infraction

André Van Esch, Président

GSM : 0475/49.12.43

Email : vaneschandre@netcourrier.com

Article 01 - Schéma des compétitions

A la demande des clubs, à l'exception de la catégorie Scolaires, les championnats seront organisés en 2 divisions :

- La première dite « FORTS » ou division 1, offrira aux champions la possibilité de disputer le titre face aux autres provinces aux championnats francophone « LIGUE » (en principe à Namur) et le cas échéant en finale nationale.
- La seconde dite « INITIATION ou LOISIRS » permet aux joueurs de s'améliorer pour l'avenir.

Début des championnats : samedi 28/09/2024

Fin des championnats : samedi 10/05/2025.

Article 02 – Séries :

- **DIABLOTINS : 12 équipes inscrites.**

12 équipes réparties en 2 divisions de 6 équipes se disputeront en **aller/retour/aller/retour.**

- **PRE-MINIMES : 16 équipes inscrites.**

16 équipes réparties en 2 divisions de 8 équipes se joueront en **aller/retour/aller.**

- **MINIMES : 17 équipes inscrites.**

17 équipes réparties en 2 divisions participeront au championnat en **aller/retour/aller.**

- **CADETS : 14 équipes inscrites.**

14 équipes réparties en 2 divisions évolueront en **aller/retour/aller.**

- **SCOLAIRES : 7 équipes inscrites.**

Championnat en **aller/retour/aller.**

Article 03 - Catégories d'âges

Diablotins	Garçons & filles, âgé(e)s de 5 ans le jour du match et né(e)s en 2016 et après
Pré-Minimes	Garçons & filles, âgé(e)s de 7 ans le jour du match et né(e)s en 2014 et après
Minimes	Garçons & filles, âgé(e)s de 9 ans le jour du match et né(e)s en 2012 et après
Cadets	Garçons & filles, âgé(e)s de 11 ans le jour du match et nés en 2010 et après
Scolaires	Garçons, âgés de 13 ans le jour du match et nés en 2008 et après
Espoirs	Garçons, âgés de 15 ans le jour du match et nés en 2003 et après

Article 04 - Départage des équipes à égalité

Pour l'établissement du classement, il sera tenu compte par priorité :

- ✓ du plus grand nombre de points
- ✓ du plus grand nombre de victoires
- ✓ du plus petit nombre de forfaits concédés.
- ✓ des résultats des rencontres entre les 2 équipes.
- ✓ du goal-average de ces confrontations
- ✓ du plus grand nombre de buts marqués en cours de saison
- ✓ du plus petit nombre de buts concédés

Article 05 - Règle des noyaux - Clubs alignant plusieurs équipes ans même catégorie

Les clubs alignant plusieurs équipes dans une même catégorie doivent communiquer l'appartenance de leurs joueurs à chaque équipe (1, 2, ...)

PRINCIPES DE BASE

- Lorsqu'un club a **plus d'une équipe** :
Chaque équipe peut faire appel à **2 joueurs maximum** venant d'autres noyaux
- Lorsqu'un club a **plus de deux équipes** :
Un joueur ne peut renforcer **qu'une fois par semaine** UN autre noyau que son équipe joue ou ne joue pas

Quelques précisions utiles :

Si une équipe a deux matches ils e ne sont pas additionnés mais pris séparément. La règle des noyaux ne concerne que les joueurs, pas les officiels ; ex. : 1 délégué d'un noyau peut être délégué (ou coach) chaque semaine dans toutes les équipes de son club

Pour éviter les erreurs il est conseillé de demander les listings des autres noyaux si vous leur empruntez des joueurs

RAPPEL IMPORTANT :

En aucun cas un joueur peut disputer plus de 2 rencontres hors de son noyau au cours de la même semaine.

Article 06 - Organisation des rencontres :

a. Documents d'identité

Lors de chaque rencontre, tous les joueurs et officiels seront en possession d'un document d'identité valable (en général une carte d'identité avec photo),

La carte d'identité **peut être** remplacée par un des documents suivants (avec photo) :

- Un passeport
- Un CIRE (Certificat d'Inscription au Registre des Etrangers)

- Un certificat de perte de carte d'identité **avec photo** estampillée par le service administratif responsable
- Un abonnement de transport en commun (Société belge) **avec photo**
- Une carte d'identité étrangère.
- Un permis de conduire avec photo (Pour les plus de 18 ans bien entendu).

En cas d'absence d'un document d'identité valable d'un joueur ou d'un officiel, celui-ci ne pourra prendre place sur le banc tant qu'il n'a pas montré son document d'identité à l'arbitre.

Une rencontre ne peut débuter si le délégué ne présente pas de document d'identité valable.

A noter :

- **La carte d'étudiant n'est PAS VALABLE**
- **Les carte d'identité fédérales pour les diabolins, pré-minimes et minimes sont valables,** les cartes vierges sont disponibles auprès du secrétaire.
- **Les cartes d'identité fédérales ont été supprimées pour les cadets et les scolaires.**

b. Délégué et Coach

Chaque équipe sera accompagnée d'un délégué **majeur, âgé de 18 ans** accomplis et affilié à la LFFS Brabant qui est chargé de remettre les cartes d'identité à l'arbitre, de vérifier soigneusement celle du club adverse et de la gestion de la feuille de match électronique. A domicile, il est à la disposition de l'arbitre et lui remet sa boisson à la mi-temps.

En Espoirs le délégué visiteur n'est pas obligatoire, le capitaine peut jouer ce rôle à condition qu'il soit âgé d'au moins 18 ans.

Le coach est le membre qui donne les instructions aux jours, il lui est permis de parler sur le terrain au contraire du délégué.

- Délégué – double affectation :

Afin d'encourager les clubs à engager des équipes de jeunes, le Règlement organique de la LFFS accepte que le délégué soit affecté à un club différent de l'équipe de jeunes pour autant que le club d'affiliation n'aligne pas d'équipe de jeunes de la même catégorie d'âge au cours de la même saison (Art - 191.2 R.O.), et ce, via le formulaire de demande de double affectation signé par le membre et le CQ du club de destination.

Carte de Coach provinciale (à ne pas confondre avec la licence de coach)

Pour l'obtention de cette carte, les personnes concernées feront la demande via le formulaire demande de carte de coach signée par le membre et le CQ du club d'origine.

Attention :

Ces délégué/coach ne peuvent exercer cette fonction que pour un seul club au cours de la saison et le club de jeunes employant ces affiliés émanant d'un autre club est entièrement responsable du comportement de ce ceux-ci vis-à-vis de la Fédération.

Ces rôles sont essentiels pour le bon déroulement de la rencontre. (175.1 du R.O.)

Il est conseillé de se rendre aux rencontres avec 2 adultes afin d'éviter l'arrêt d'une rencontre à l'exclusion/expulsion du délégué ou du coach, une rencontre ne pouvant se dérouler sans adulte.

Article 07 - Feuille de match électronique et papier

En cas d'impossibilité d'utilisation de la feuille de match électronique (absence arbitre ou de connexion), l'équipe visitée doit être en possession d'une feuille de match papier et en est responsable. Si l'arbitre est présent, elle lui sera remise avant la rencontre accompagnée d'une enveloppe dûment affranchie d'un timbre PRIOR et adressée à

Mariano Hernandez – Feuilles LFFS Jeunes - av. Gén. Bernheim, 14 – 1040 Etterbeek.

Si l'arbitre est absent c'est le club visité qui se chargera de l'envoi de l'originale. De plus, il communiquera le résultat suivant la procédure décrite voir art 3 page 7.

Chaque club conservera les copies qui doivent pouvoir être envoyées à la ligue sur demande.
L'amende est de 25 € en cas de non-présentation.

Pas de feuille de match officielle = pas de match

Article 08 - Durée et heures du début des rencontres

Pour toutes les catégories : 2 x 25 minutes.

Les heures de début de matches sont :

Samedi de 09h00 à 18h00 pour toutes les catégories.

Vendredi à 19h00 pour les cadets à 19h00 et 20 h00 pour les scolaires.

Mercredi à 17 h et 18 h pour toutes les catégories

Des matches peuvent se dérouler à d'autres heures mais uniquement avec l'accord des 2 clubs !

Il en est de même si vous voulez organiser une rencontre le dimanche.

Article 09 - Ballons de matches

Les dispositions de la règle 2, art 1, des règles du jeu, un ballon n° 4 doit être employé à l'exception des diabolins et préminimes qui ont l'obligation de jouer avec un ballon n° 3.

Article 10 - Frais d'arbitrage par équipe

Pour toutes les catégories : 9 €, un appel de fonds de 100 € a été appliqué lors de l'inscription de l'équipe.

Article 11 - Affiliations

L'affiliation des jeunes est identique à celle utilisée pour les autres catégories. C'est le CQ

- Qui s'en charge via le système de gestion de la Ligue. Il doit être en possession du document d'affiliation et du recto-verso de la carte d'identité doit aussi être remise au CQ.
- Un jeune affilié à un club séniors qui n'aligne pas de jeunes dans sa catégorie peut jouer en championnat jeunes avec un autre club.

Pour cela, il doit remplir un document de **double affectation** et le document d'autorisation signé par le CQ ou il souhaite être AFFECTE. Cette affiliation coûte 12.50 €

Article 12 - Litiges

Tous les litiges et rapports d'arbitres concernant les compétitions seront traités par la Commission Sportive et d'Appel de la L.F.F.S. Bruxelles-Capitale et du Brabant Wallon suivant la procédure en vigueur pour la compétition séniors.

Pour toutes les dispositions communes aux règlements, veuillez vous référer aux pages du début de ce guide

Article 13 - Matches décalés ou remis

(définitions et procédures voir article 18 (page 13 ci-avant).

Procédure particulière en jeunes :

Il appartient aux responsables d'équipe de prendre contact avec M HERNANDEZ par mail, téléphone ou courrier ordinaire dans les plus brefs délais.

Match remis

La date ultime pour signaler une erreur est le 15 septembre de la saison en cours. Après cette date toute réclamation en la matière sera rejetée. Après vérification, le responsable des compétitions reprogramme le match et communique par mail ou par courrier les nouvelles coordonnées de ce match aux deux équipes.

Pour les cas de remises : l'équipe visitée propose une nouvelle date auprès du responsable des compétitions par mail ou par téléphone dans un délai d'un mois après la date initiale du match. Les nouvelles coordonnées doivent être transmises au club adverse et au responsable des compétitions au moins 5 jours calendrier avant le jour du match. Le match lui-même doit avoir lieu dans un délai de trois mois après la date initiale du match. En fin de saison ce délai est modifié car, pour rappel, tout match remis doit être joué au plus tard pour le 24 avril 2024.

Le club visiteur peut refuser la nouvelle date uniquement si :

- Un autre match de son équipe est programmé la veille ou le lendemain de la date proposée.
- Si le délai des 5 jours pour l'annonce de la nouvelle date n'est pas respecté.
-

Matches décalés

Le nombre de matches décalés est limité à un par saison et par équipe.

Aucun match ne peut être décalé si l'adversaire ne marque pas son **accord**.

Un match ne peut être décalé qu'une fois. Toute demande de décalage doit être faite avant le 24 avril. Les frais de décalage d'un match sont fixés à 10,00 €

IL N'Y A AUCUNE OBLIGATION D'ACCEPTER LE DECALAGE D'UN MATCH !

- L'équipe visitée transmet immédiatement cet accord par mail ou par téléphone les nouvelles coordonnées de match auprès du responsable des compétitions au moins 5 jours calendrier avant la date initiale du match. Le match lui-même doit se jouer dans un délai de trois mois après la date initiale du match
- Le responsable des compétitions confirme les nouvelles coordonnées par mail aux deux équipes
- **En fin de saison ces délais sont modifiés car, et pour rappel, tout match décalé doit être joué au plus tard pour le 24 avril 2024.**
- Dans tous les cas, le club demandeur perdra le match par forfait si celui-ci n'est pas reprogrammé dans les délais prévus ci-dessus.

Attention

Si le match a été remis suite à une erreur de calendrier : Il appartient aux équipes de vérifier minutieusement leurs calendriers dès réception de celui-ci. L'équipe qui constate cette erreur avertit le responsable des compétitions, M HERNANDEZ ou par mail, par téléphone ou par courrier ordinaire dans les plus brefs délais. La date ultime pour signaler cette erreur est le 15 septembre de la saison en cours. Après cette date toute réclamation en la matière sera rejetée. Après vérification, le responsable des compétitions reprogramme le match et communique par mail ou par courrier les nouvelles coordonnées de ce match aux deux équipes.